

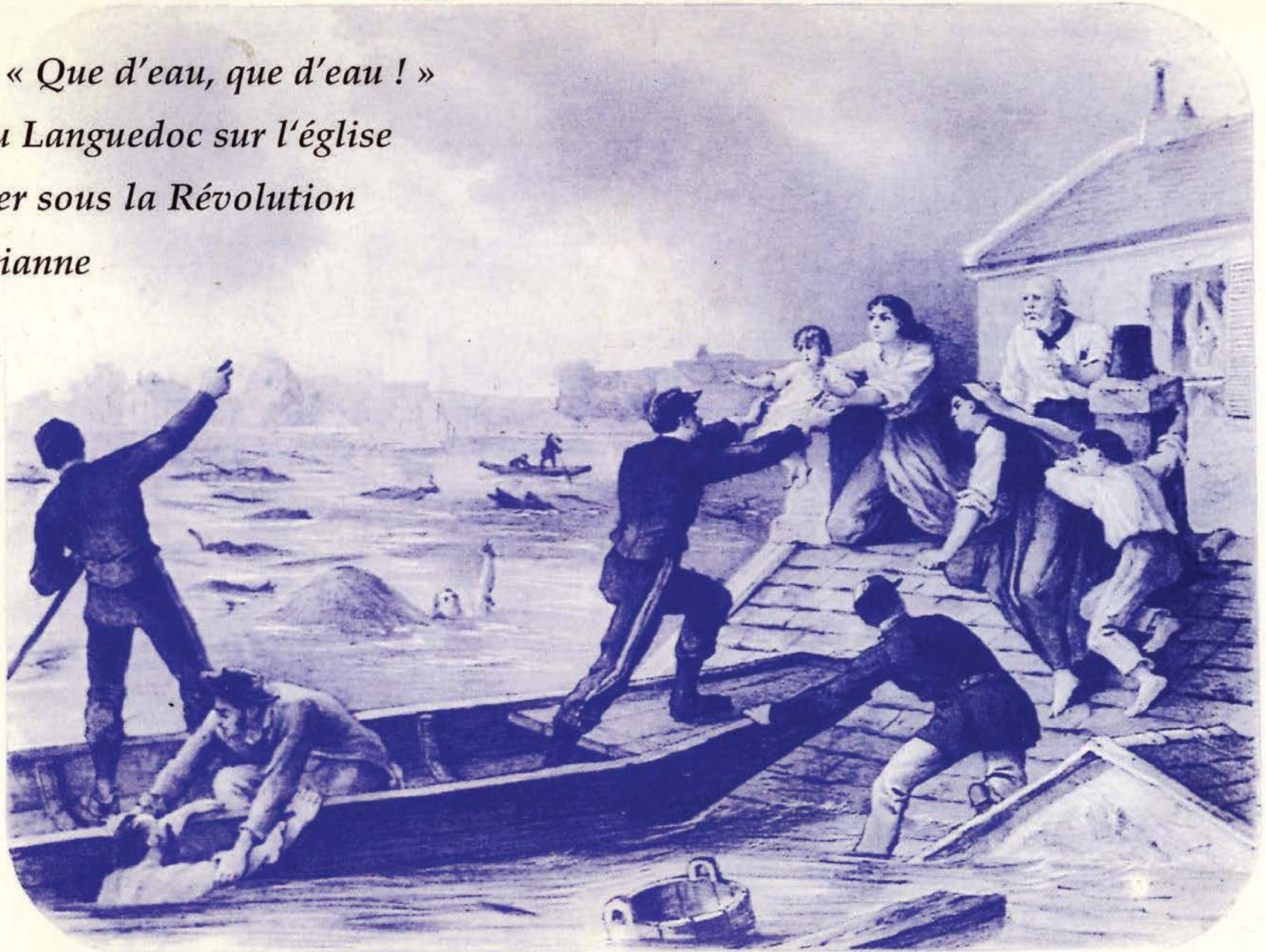
BLAGNAC : QUESTIONS D'HISTOIRE

Juin 1875 : « Que d'eau, que d'eau ! »

La croix du Languedoc sur l'église

Gens de mer sous la Révolution

Notre Marianne

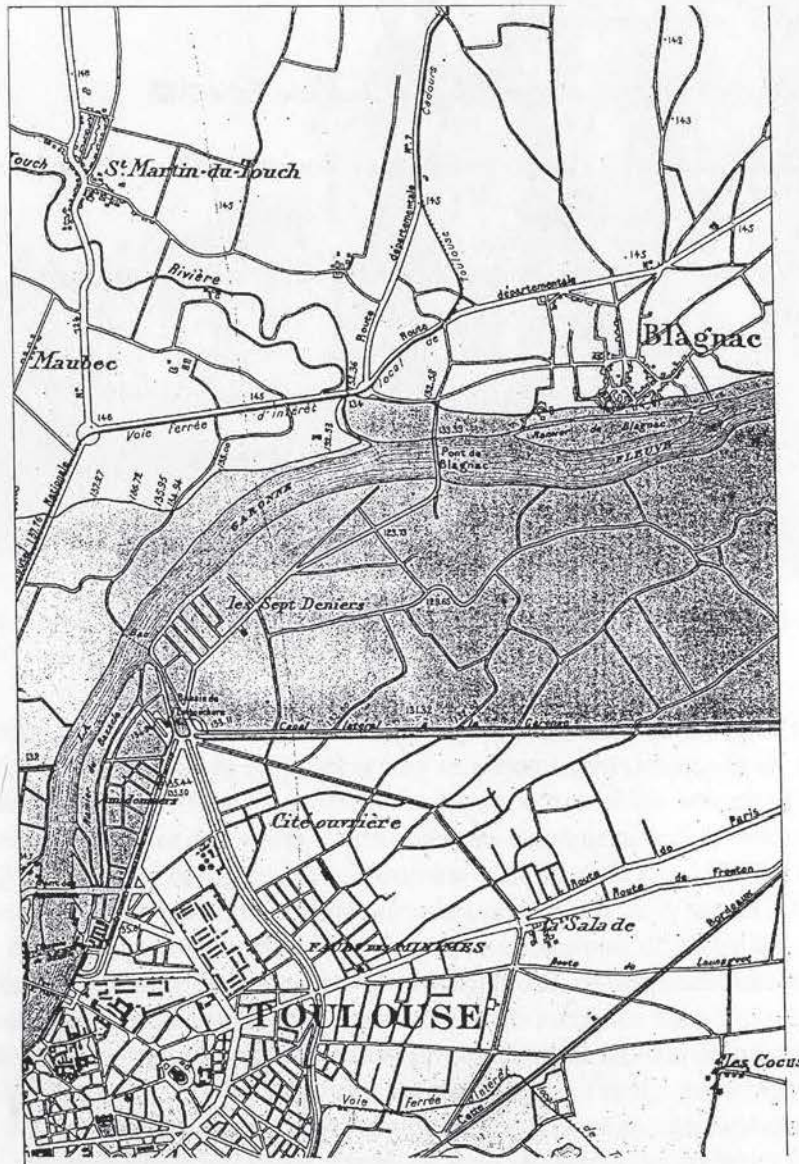


Revue d'Histoire Locale - Semestriel - n° 19 (Mai 2000)

Edité par l'Association pour l'Etude et la Présentation de l'Histoire de la Résistance et de Blagnac - CERRAVHIS

Siège Social - 7, rue Bacquié-Fonade - 31700 BLAGNAC

BLAGNAC ET LA GARONNE 1875 - QUE D'EAU, QUE D'EAU !



Limites du champ d'inondation de la Garonne le 23 juin 1875

Au cours des siècles, on ne peut dissocier Blagnac de la Garonne, tant la vie de la communauté blagnacaise a été marquée par la proximité du fleuve. Une grande partie de la population vivait des ressources procurées par le fleuve.

« Je vais à Garonne » disent encore les vieux blagnacais. Pêcheurs, bateliers, meuniers, pêcheurs de sable, blanchisseuses, tiraient directement leur vie du cours d'eau. Les paysans cultivaient les riches terres alluviales du Ramier et des Quinze sols. Chacun pouvait aller ramasser les galets nécessaires à la construction ou à l'agrandissement du logis.

Mais les rapports des riverains avec le fleuve étaient loin d'être toujours aussi sereins : recevant avant Toulouse l'apport de l'Ariège, la Garonne est encore un torrent montagnard. Au cours des siècles, des crues nombreuses et violentes ont maintes fois ravagé Ramiers et Quinze sols. Changeant de lit à chaque occasion, la Garonne a été la source inépuisable de conflits entre riverains.

22 AU 24 JUIN 1875 : LA CRUE MILLENAIRE

Ce fut, comme on disait, « *lou grand aïgat* ». Pluie diluvienne sur tout le sud-ouest depuis le début du mois de juin : au 21 juin, il pleuvait depuis plus de 52 heures. Dans la nuit du 22 au 23, la Garonne sortait de son lit. Le 23 à midi, elle atteignait la hauteur de la crue de 1855, soit environ 6m50. Dans la nuit du 24 au 25, la côte maximale de 9m47 était atteinte au Pont Neuf. Mais déjà le 24 à 13 heures, le pont Saint-Pierre s'écroulait. A 18h30, c'était le tour du pont Saint-Michel, et au même moment les eaux franchissant une brèche dans le Cours Dillon, envahissaient le quartier Saint-Cyprien, ravageant tout sur leur passage.

La décrue, car tout a quand même une fin, s'amorça dans la journée du 25. Mais elle laissait 209 morts et plus de 1200 maisons détruites dans ce quartier dévasté où l'eau avait atteint 5m dans les rues les plus basses.

UNE VISION D'APOCALYPSE A BLAGNAC

A Blagnac, les dégâts furent considérables. Laissons la plume au rédacteur en chef de « La Dépêche » qui traite de Blagnac.

« Qui ne connaît Blagnac à Toulouse et dans les environs ?... C'était le pèlerinage choisi des amants du soleil et de la verdure. Aujourd'hui, quel spectacle attristant ! De tous côtés, dévastation et ruine. Les blés et les récoltes spéciales qui faisaient la richesse des cultiva-

teurs de cette contrée sont complètement couchés lorsqu'ils ne disparaissent pas tout à fait. Toute la partie de la campagne de Blagnac qui, d'après la tradition, formait l'ancien lit de la Garonne, et qui est composée de terrains d'alluvions, présente un aspect désolé. En une nuit le fleuve a grossi, emporté les moissons, ravagé les champs et les rendant infertiles. Sur une vaste étendue, ce ne sont plus que de vastes et épais bancs de sable. Certains, près de la route de Grenade (actuellement Vieux chemin de Grenade, NDLR) ne présentent pas cet aspect d'une bande sablonneuse ; ils montrent encore leurs récoltes, mais envasées et totalement perdues.

Même spectacle sur toute l'étendue des grands Ramiers, compliqué par l'aspect d'une véritable montagne d'épaves de toute nature, roulées par les flots, qui se sont arrêtés au milieu d'arbres brisés ou déracinés. Là se trouve le Jupiter « le grand dragueur », comme on l'appelait à Toulouse¹. A côté, sont échouées d'énormes parties des « ponts de fil de fer »² et une incroyable quantité de madriers, bois de construction, linge, meubles brisés, etc. etc. C'est là également qu'a été retrouvé, avec d'autres cadavres de personnes inconnues le corps du regretté Marquis d'Hautpoul, la tête à demi envasée, et les jambes enchevêtrées dans des arbres couchés ».

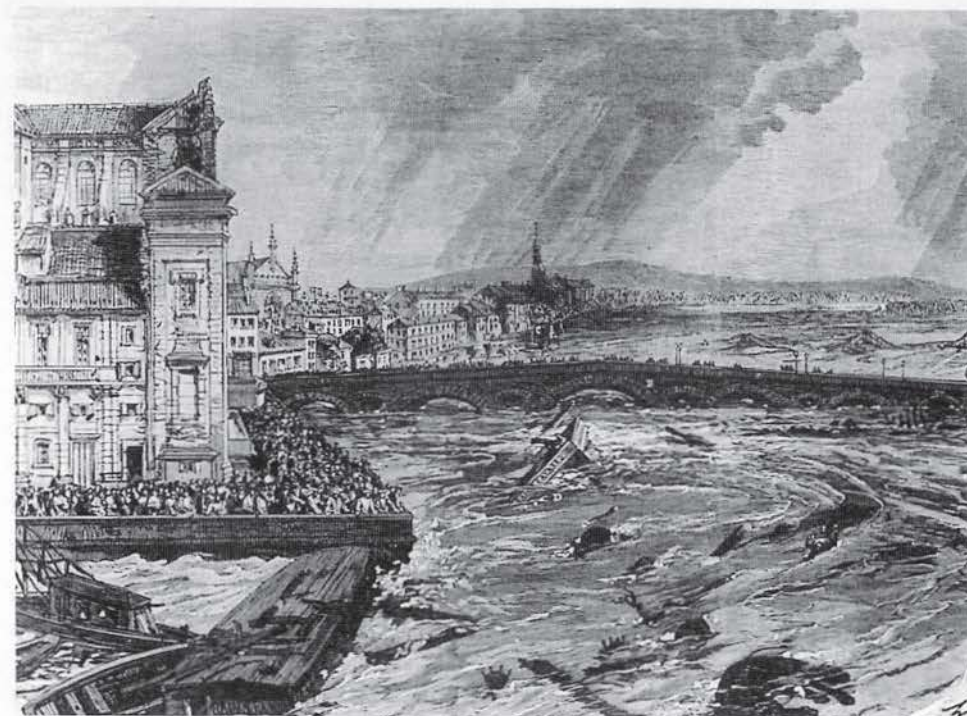
DES CADAVRES DANS LES RAMIERS

Le Marquis d'Hautpoul, âgé de 56 ans, s'était noyé en portant secours à des personnes réfugiées dans les étages d'une maison de la rue Viguerie (quartier Saint Cyprien). L'embarcation où il avait pris place avec le brigadier Sistac chavira dans un remous. Le brigadier put saisir un bec de gaz et grimpa jusqu'à une fenêtre de l'hospice de la Grave. Le Marquis moins heureux tenta de se cramponner à une épave mais fut entraîné par le courant qui le déposa à Blagnac.

Outre le Marquis d'Hautpoul, huit autres cadavres furent découverts entre le 24 juin et le 3 juillet aux Ramiers ou aux Quinze Sols : ceux de Baquier Etienne, 23 ans, de Groc Rosalie, 65 ans, de Clermont Pierre, 36 ans, de Lapoux Marie, veuve Clermont, mère du précédent, 70 ans, de Barat Marie, 37 ans. Les trois autres corps ne purent être identifiés : un homme de 55 ans environ, deux femmes, de 40 et de 45 ans environ. On ne déplora aucune victime parmi la population blagnacaise.

UN SAUVETAGE INESPERÉ

Dans cet univers de désolation, note plus réjouissante, l'aventure d'un nommé Roques, habitant auprès du Pont de Blagnac, côté Toulouse (actuel Chemin de la



Quand le fleuve dévastateur provoque la stupeur des riverains. (Musée Paul Dupuy)

Garonne, un peu après le garage Lozes), aventure relatée par Louis Braud, rédacteur en chef à la Dépêche :

« Un homme nommé Roques habitait avec sa famille une petite maisonnette située sur la rive droite de la Garonne, un peu en avant du pont (suspendu) de Blagnac. Après avoir mis les siens en sécurité, Roques rentra chez lui pour tenter de sauver ses meubles, mais les eaux grandissant avec rapidité l'assaillirent bientôt et l'empêchèrent de fuir. Il appela au secours, on essaya de le sauver, tous les efforts furent inutiles. Heureusement le sang froid ne le quitta pas une minute : il démolit les murs de sa maisonnette, le plancher de sa chambre demeurant entier. Bientôt entraîné par le fleuve, Roques s'abandonna au courant sur cet ingénieux radeau, au risque d'être brisé contre les épaves qui tourbillonnaient à ses côtés. Après une course effrénée d'un kilomètre environ, le plancher heurta violemment un arbre. Roques embrassa le tronc et grimpa dans les branches. C'est ainsi qu'il passa la nuit, dans des transes mortelles, au milieu de l'obscurité la plus profonde, entendant à chaque instant le mugissement des eaux furieuses et le craquement des arbres. Quand le jour vint, les arbres qui le soir se trouvaient autour de lui avaient été déracinés : il était sur un solide

¹ drague qui ramassait le sable à l'aplomb du Quai de Tounis.

² on appelait ainsi les ponts Saint Michel et Saint Pierre qui étaient à l'époque des ponts suspendus.



Les paysans de la banlieue de Toulouse surpris par les eaux. (Musée Paul Dupuy)

noyer, son plancher-radeau à quelques mètres. Vers onze heures du matin, des bateliers allèrent à sa recherche, mais en vain, on ne le trouva pas. Ce n'est que sur les trois heures de l'après-midi qu'il fut possible de le retirer, exténué de faim et de fatigue. Nous n'ajouterons pas « de soif » car Roques avait pu pourvoir à ce besoin.

Vers les 10 heures du matin, les eaux laissèrent à découvert une barrique pleine, placée sur des morceaux de bois. Roques se dirigea vers elle, dans l'eau jusqu'à la ceinture, le mit en perche au moyen de son couteau qu'il n'avait pas abandonné, se reconforta, et regagna son arbre-refuge jusqu'à l'arrivée des bateliers sauveteurs ! »

UN ELAN DE SOLIDARITE

Il se manifesta dans toute la France dès l'amorce de ces malheureux événements. Le 23 juin, le Maire de Toulouse ouvrit une souscription qu'il inaugura avec un versement de 200 francs.

Le samedi 27, le Maréchal de Mac Mahon, Président de la République, arrive à Toulouse en début d'après-midi. Après un passage à la Préfecture, il se rend

dans le quartier Saint Cyprien et c'est là, devant l'étendue du désastre, qu'il prononce le fameux :

« *Que d'eau, que d'eau!* ». Pour être objectif, son discours ne s'est pas limité à cette exclamation passée à la postérité. Il continua par ces mots :

« *Messieurs, vous avez subi des désastres au-dessus de toute expression. L'Assemblée Nationale a déjà voté une allocation * mais lorsqu'elle connaîtra l'étendue de vos malheurs, nul doute qu'elle ne vote le nécessaire : nous ferons tout notre possible afin d'adoucir votre sort* ».

Et le même jour, une souscription nationale était ouverte, et sous la présidence de la Maréchale de Mac Mahon, est créé un Comité de secours chargé de collecter les dons et d'en assurer la répartition.

Des comités départementaux, présidés par les Préfets, sont mis en place, et des comités locaux présidés par les Maires des communes sinistrées sont chargés de recevoir les demandes motivées d'indemnisation des dégâts causés par la crue.



Le Maréchal de Mac Mahon visitant les inondés en 1875
« *que d'eau, que d'eau !* » (Musée Paul Dupuy)

LE COMITE LOCAL DE BLAGNAC

Il est composé de M. Ferradou, Maire, et de MM. Saux, Lavigne, Marquès, conseillers municipaux, de Lafaurie, curé de Blagnac, Godar, Monnié et Cousin , Le 23 juillet, un rapport de la 27^e Légion de la gendarmerie, compagnie de la Haute-Garonne, précise pour Blagnac, 23 maisons, 11 étables ou granges, et un

* 100.000 francs votés le 24 juin.

moulin entièrement détruits, 19 maisons ou granges plus ou moins gravement endommagées, mais réparables, et selon un inventaire supplémentaire, 8 de plus. La plupart des maisons détruites se situent au petit port de Blagnac (actuellement rue du Bac), et dans la rue du Moulin, en bordure du canalet.

Le 14 juillet précédent, lors d'un conseil municipal extraordinaire, le Maire Ferradou avait donné lecture d'un courrier de M. le Préfet de la Haute-Garonne demandant aux communes de venir en aide aux sinistrés suivant les possibilités de leur budget et de verser les fonds au Comité Départemental de Secours. Après débat, le conseil avait décidé d'affecter la somme récoltée à la remise en état des édifices publics détruits sur le territoire communal.

Une commission est créée le 27 juillet : M. Pressac, rapporteur, présente les devis des travaux à effectuer, à savoir :

1. *L'abattoir à surélever et reconstruire. Devis 365,30 francs.*
2. *Le pont en brique sur le Canalet, dont l'arche est restée intacte, mais dont le tablier et les rampes d'accès ont été emportés. Devis 1170,50 francs.*
3. *Le tablier du pont en bois au bas de la côte de l'Abbé Cazeneuve, ainsi que la construction « qui se trouvait dessous (?) », plus la rampe d'accès d'un seul côté. Devis 431,30 francs.*

Soit une dépense totale de 1967,10 francs adoptée par le Conseil Municipal, lequel ajoute 300 francs pour « imprévus ».

ETABLISSEMENT DES DOSSIERS D'INDEMNISATION

Le Comité Local est chargé de recevoir les demandes de secours motivées : détail des dégâts plus devis.

D'après le relevé des impôts fonciers et l'estimation de la situation matérielle des intéressés, il les classe en trois catégories : aisés, peu aisés, indigents. Les dossiers sont envoyés au Comité Départemental qui statue et fixe le montant de l'indemnité.

Pour les maisons détruites ou gravement endommagées, les secours furent rapides. Une circulaire ministérielle du 16 août 1875 précise les conditions d'attribution. Les maisons devront être reconstruites avec des fondations en maçonnerie hydraulique, avec des murs en briques ou moellons jusqu'à une hauteur supérieure à celle de la crue. Les fonds seront versés : la moitié à la réalisation des fondations, le reste en deux parts égales à mesure de l'avancement des travaux.

Guillaume Bachou, demeurant au Petit Port, reçut 250 francs le 11 mars, 1.250 francs le 19 mai 1876 et 625 francs le 24 juin 1876 plus 400 francs pour son mobilier détruit. Il était classé « indigent », et son métier était « pêcheur de sable », comme la plupart des habitants du Petit Port, lesquels s'étaient particulièrement distingués lors des opérations de secours. Les frères Richou, propriétaires du moulin détruit, reçurent 10.800 francs pour sa reconstruction après avoir estimé leurs dégâts à 18.000 francs.

EVALUATION LABORIEUSE POUR LES DEGATS AUX RECOLTES

Si la reconstruction des maisons fut une priorité, l'indemnisation des récoltes détruites, terres emportées, outillage perdu, ne se fit pas sans de nombreux marchandages et réclamations. Le classement dans les trois catégories retenues fut source de contestation, chacun trouvant sa fortune surévaluée, sans compter les oublis et erreurs plus ou moins volontaires.

M. Bessières dont la maison et le jardin en bordure du canal du moulin ont été dévastés se plaint de ne pas figurer dans la liste des secourus. Après enquête du conducteur des Ponts et Chaussées, il obtient réparation.

CONTESTATION A PROPOS DU COUVENT

La réclamation portée par Sœur Hildegarde, prieure du couvent des Trappistines est plus singulière. Elle avait déposé une demande d'indemnisation chiffrée à 19.100 francs : mur de clôture détruit soit 9.500 francs, 31 ares 51 centiares de terres emportées soit 1.100 francs, contre digue en terre et peupliers emportés 3.500 francs, dégâts en bordure sur 1 hectare 85 ares, récoltes comprises, 5.000 francs. Ne voyant rien venir, sur les conseils de Mgr. L'Archevêque de Toulouse, elle adresse une requête au Préfet, le baron de Sandrans. Celui-ci fait suivre au Maire de Blagnac, Prosper Ferradou, qui accuse réception le 5 août 1875 mais indique aussitôt : « *Votre courrier ne faisant pas connaître la direction que je dois lui donner, je vous le retourne sous ce pli* ». Il affirme en outre : « *Il est vrai que M. l'Abbé de Ste Marie du Désert prit la peine de venir chez moi en raison de la destruction d'un mur de clôture. Les instructions de M. le Préfet ne parlent pas de mur de clôture. [...] Peu importe que ces murs soient établis en maçonnerie ou en pisé, en terre ou en paillebard, leur destination est la même. Un mur en terre est aussi précieux pour un habitant de la campagne qu'un mur en maçonnerie pour un monastère. Or, on n'indemnise pas un paysan pour une simple clôture* ».

M. Ferradou, qui était magistrat, se pose en outre la question de savoir si Mme la Supérieure est en droit et qualité pour réclamer. Toutefois, prudent, il termine sa lettre au préfet en disant : « *Quelle que soit votre décision, je m'y conformerai* ».

Le 12 septembre, réponse du Préfet au Maire, précisant que la réclamation lui avait été adressée pour être soumise au Comité Local. « *Quant à la question de l'existence légale de cet établissement au sujet de laquelle vous voudrez bien me demander de prendre une décision, je pense qu'elle est étrangère à celle que soulève la demande de secours pour pertes causées par l'inondation et que ni le Comité ni l'administration n'ont à trancher à cette occasion. En effet, si la Communauté est propriétaire de l'immeuble détruit ou détérioré par le fléau, la seule question à résoudre est celle de savoir si les évaluations déclarées sont exactes ou exagérées et si par sa situation le propriétaire peut être classé parmi les personnes à secourir, c'est-à-dire s'il est nécessaire ou peu aisé* ».

Le 18 octobre, le Comité Local présidé par M. Marolles, maire par intérim de M. Ferradou, malade, donne un avis favorable et la Communauté des Trappistines fut indemnisée.

RETARD DANS LES VERSEMENTS, ET SOLDE

Il se trouve que le 4 septembre 1877, Jean Cantayre et Françoise Pérès n'ont toujours pas reçu les secours attribués. M. Benazeth, maire, répond que les sommes ont dû rester entre les mains de l'Agent-Voyer.

Au total, le Comité National de Secours versa aux habitants sinistrés de Blagnac la somme de 269.630 francs, à savoir 29.920 francs pour les récoltes, 8.820 francs pour le mobilier et 3.514 francs pour les outils perdus du fait de la crue, le reste étant affecté aux habitations détruites ou endommagées.

LES EPAVES ET LE MARAUDAGE

Les Ramiers et les Quinze Sols avaient été jonchés de débris de toutes sortes. Certains avaient même vu passer des cadavres d'ours [?, si c'est exact, ce pouvait être les bêtes appartenant aux « oursailleurs », c'est-à-dire aux montreurs d'ours venant d'Ariège. NDLR]. Il y avait surtout l'épave du grand dragueur « Jupiter », les restes des deux ponts de Toulouse effondrés, des bateaux emportés par le flot, et le mobilier des maisons écroulées : 1200 maisons détruites à Saint Cyprien. On pouvait voir sur un peuplier à une hauteur de 3m50 environ, la moitié d'une grande enseigne peinte en rouge où subsistait cette partie d'inscription : « ... TE DRO-GUERIE ».



RECTO

VERSO

Médaille d'honneur en argent de 2e classe décernée par le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur le 14 Août 1875 à Fourtanier Bernard, « domicilié à Blagnac (Haute-Garonne), qui a coopéré au sauvetage de sept personnes réfugiées sur un arbre après l'effondrement de leur maison ». (Collection R. Espanol)

Dès le 4 juillet 1875, le Préfet demande au Maire de prévoir le logement d'une brigade de gendarmerie afin de réprimer le maraudage. Exécution, contravention : deux PV dressés par les gendarmes contre des pêcheurs de sable pour le vol... d'un panier entraîné par l'inondation ! Plus sérieusement, tout ce qui put être identifié fut restitué aux propriétaires. Le 8 juillet, le Directeur de la Poudrerie demande au Maire de récupérer plusieurs caisses de poudre échouées dans les ramiers.

Le Conseil Municipal qui dans sa séance du mois d'août avait accordé 100 francs de gratification au secrétaire de mairie pour surcroît de travail dû à la crue, refusa 40 francs en février 1876 au cantonnier Cassagne pour 4 mois de surveillance des épaves...

Le Conseil municipal décida de vendre les 205 peupliers abattus ainsi que le sable et le gravier déposés par les eaux, et d'affecter une somme de 300 francs à la replantation de l'île de l'Araignée.

LE PONT ENDOMMAGE

Il s'agissait de rétablir les communications avec Toulouse. Le pont suspendu avait résisté mais les deux rampes d'accès avaient été emportées. Ce pont était à péage et concédé à un exploitant privé, M. Abiel : le Conseil municipal demande au Préfet d'intervenir auprès du concessionnaire pour obtenir une remise en état rapide de la partie de route qui lui appartient. Mais M. Abiel se fait tirer l'oreille : en 1884, les communes de Toulouse et Blagnac lui réclament 6.187 francs pour réparations effectuées au pont en son lieu et place.

SOLIDARITE INTERNATIONALE

En plus du vaste mouvement de solidarité manifesté en France envers les sinistrés de la vallée de la Garonne, plusieurs pays d'Europe organisèrent des souscriptions, notamment la Belgique, la Hollande et la Grande Bretagne. Dès le 22 juillet, le Lord Maire de Londres s'installait à l'hôtel de l'Europe (6, place Wilson actuellement), apportant 10.000 livres sterling destinés aux sinistrés indigents : le 25 juillet, Mme Dario, habitant Blagnac, recevait 200 francs.

En définitive

La commune de Blagnac, bien qu'éprouvée par l'inondation, fut quand même relativement épargnée en raison de sa situation sur la première terrasse de la Garonne.



La descente du Ramier telle qu'on peut la voir aujourd'hui avec la plaque indiquant le niveau atteint par la Garonne en 1875. (Photo J.-L. Rocolle)



Coin de la rue du Moulin et du Chemin des Ramiers avec les deux plaques montrant l'importance de l'inondation de 1875 par rapport à celle de 1952. (Photo J.-L. Rocolle)

Seules les terres basses en bordure du fleuve furent dévastées. On peut voir de nos jours dans la descente du Ramier la plaque sur le mur de soutènement côté droit où figure la marque indiquant la hauteur maximale de la crue des 23 et 24 juin 1875.

Si Blagnac donc s'en tira relativement bien, il n'en fut pas de même pour ses voisins de l'autre rive. Fenouillet, Saint Jory, Gagnac et Ondes furent dévastés. A Fenouillet, sur un peu plus de 200 maisons que comptait le village à l'époque, 192 furent détruites, la mairie s'effondrant la première.

Une telle catastrophe pourrait-elle se reproduire de nos jours ? Des événements récents devraient nous inciter à la prudence. Si depuis plus d'un siècle le reboisement accéléré des Pyrénées, l'aménagement hydroélectrique des hautes vallées, ainsi que la multiplication des retenues lacustres à vocation agricole, ont beaucoup contribué à assagir la Garonne et l'Ariège, nul ne peut prévoir l'avenir. Les responsables des centrales nucléaires de Golfech et du Blayais peuvent toujours réfléchir à ce que donnerait une crue de la Garonne et de l'Ariège modèle 1875, simultanée avec une crue du Tarn, de l'Aveyron modèle 1930, le tout coïncidant avec une tempête style décembre 1999 accompagnant une grande marée, entravant l'évacuation des eaux de la Garonne dans l'océan.

Georges Lapoutge

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Archives départementales de la Haute-Garonne
Série M : M50 à M71 et M403
- Archives municipales de Blagnac :
Etat civil - Série I : 1126 - 1127
- Archives du journal La Dépêche : juin à septembre 1875
- «Les inondations de 1875 dans le Sud-Ouest» : ouvrage collectif, Le Chevalier, Paris, et la Dépêche, Toulouse, éditeurs.
- Lavigne Bertrand : «Histoire de Blagnac». Eché, librairie - éditeur, 1975.
- Photos de Jean-Louis Rocolle

L'INONDATION

J'ai vu parmi les peupliers
les longues langues de Garonne
s'avancer vers une maison
comme vipères vers un nid. (...)

(...) L'eau se coulait sournoisement
entre les buissons et les souches.
Des chuchotis, des bavardages
s'insinuaient vers le village.

La peur et la haine montaient
vers les jardins aux fleurs humaines.
Le fleuve s'emparait des blés
et des vignes et des verveines.

Entre les arbres, l'étendue
débordait de gémissements,
de plaintes et de faux serments,
de pauvres corps au branches nues. (...)

(...) Un coup de feu vers le couchant
brilla comme une fleur maudite.
Un homme debout sur son toit
hurlait : « Venez à mon secours ! »

Pierre GAMARRA

Romances de Garonne, éditions Messidor

Pierre Gamarra romancier, poète, directeur de la Revue Europe, bien que vivant à Paris, n'a jamais oublié dans ses œuvres littéraires ses origines toulousaines et surtout «Garonne» dont il a fait le personnage incontournable de nombreux romans («La femme et le fleuve» ; «Le fleuve palimpseste», etc...) et de quelques poèmes, comme celui présenté ci-dessus. N'oubliant pas non plus ses racines blagnacaises - des membres de sa famille, anciens blanchisseurs, habitent rue de Carrière - P. Gamarra a écrit en 1990 pour notre association le scénario du film réalisé à l'occasion du bi-centenaire de l'élection de la première municipalité et du premier maire de notre commune : François Cantayre. Toutes ces considérations ajoutées à sa notoriété d'écrivain ont motivé le choix du poème.